



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 1^{er} février 2022

FIN DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE EN EXTÉRIEUR DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Conformément aux annonces faites par le Premier ministre le 20 janvier dernier, le préfet du Finistère, Philippe MAHÉ, met fin à l'obligation de port du masque en extérieur dans l'ensemble du département du Finistère à compter du 2 février 2022.

Pour rappel, le port du masque reste obligatoire au sein des établissements recevant du public (ERP), y compris de plein air, conformément aux mesures gouvernementales. Par ailleurs, le port du masque demeure recommandé lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être respectées.

Le préfet du Finistère rappelle l'importance de maintenir un haut niveau de vigilance et la nécessité de poursuivre une stricte application des mesures sanitaires en vigueur.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr